



# ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Le cabinet de la rectrice

### Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par : NM

N°215

Mail : cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers Cedex

Madame la rectrice de l'académie de Poitiers

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les IEN du 1<sup>er</sup> degré  
S/c de Madame et Messieurs les DASEN

Poitiers, le 27 novembre 2023

### Objet : Conduite à tenir en cas de message d'alerte à la bombe

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles,

Depuis la rentrée des congés d'automne, une recrudescence nationale d'alertes à la bombe perturbe le fonctionnement d'établissements scolaires. Ces alertes à la bombe nécessitent la mise en œuvre d'une procédure adaptée.

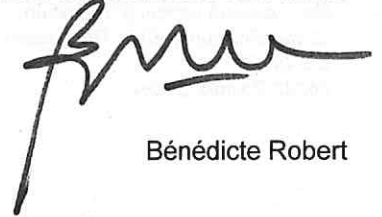
Dès réception du message d'alerte, par courriel (boite générique établissement), ENT, courrier et/ou téléphone, la conduite à tenir est la suivante :

- **Prévenir sans délai le 17**, alerter votre DASEN et, pour les établissements privés, les directeurs diocésains ;
- **Mettre en sécurité les élèves et personnels** (à plus de 200 mètres des bâtiments) :
  - Par les moyens de sonorisation s'ils existent,
  - Par tout autre moyen : voix, message d'urgence sur le logiciel de vie scolaire, alarme incendie (informez vos élèves et personnels regroupés sur les points de rassemblement de s'éloigner à plus de 200 mètres des bâtiments) ;
- Deux situations peuvent se présenter :
  1. Les forces de sécurité intérieures (FSI) procèdent dans les meilleurs délais à la « levée de doutes ». Une fois celle-ci terminée, réintégrer les locaux en appliquant les mesures du plan Vigipirate 'urgence-attentat', à savoir un contrôle des entrées et le contrôle visuel des sacs systématique ou aléatoire selon possibilités,
  2. Les FSI ne peuvent procéder dans l'immédiat à la « levée de doutes », dans ce cas, une fermeture temporaire de l'établissement est décidée en accord avec le DASEN et les FSI. Le plan de continuité pédagogique doit être mis en place ;
- **Dans tous les cas, un message type\* doit être envoyé aux familles** via les ENT, doublé, dans le cas d'un retour des élèves et personnels chez eux, d'un SMS d'information avant la fin de journée ;
- **Veiller à bien sécuriser** l'enceinte, les bâtiments et les locaux sous alarme en lien avec le personnel d'astreinte ;
- **Déposer plainte dans les plus brefs délais** en apportant la copie du courriel informant de l'alerte à la bombe.

Le cabinet de la DSDEN en lien avec les cabinets du préfet et de la rectrice sont à votre écoute pour compléter vos informations et vous accompagner.

En vous remerciant pour votre vigilance et votre réactivité, je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun de vous.

La rectrice de l'académie de Poitiers



Bénédicte Robert

\*Proposition de message type

**Information d'alerte à la bombe ne nécessitant pas le départ des élèves et personnels :**

*Message de la cheffe/ du chef d'établissement : à la suite d'une alerte à la bombe, l'ensemble des élèves et personnels ont été évacués et mis en sécurité. Après inspection des bâtiments par les forces de l'ordre, l'ensemble des cours et activités reprennent normalement. Restant à votre écoute pour toute précision.*

**Information d'alerte à la bombe nécessitant le départ des élèves et personnels :**

*Message de la cheffe/ du chef d'établissement : à la suite d'une alerte à la bombe, l'ensemble des élèves et personnels ont été évacués et mis en sécurité. L'inspection des bâtiments par les forces de l'ordre ne permet pas une reprise des cours avant demain. Dans la mesure du possible les élèves et personnels sont invités à rentrer chez eux. Restant à votre écoute pour toute précision.*